

Instructions relatives au formulaire d'attestation du respect des obligations

Les deux pages du formulaire d'Attestation du respect des obligations du protocole d'entente permettent à la municipalité ou à l'organisme bénéficiaire de l'aide financière d'indiquer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que les obligations générales et particulières du protocole d'entente qu'ils ont signées, ont été respectées ou dans le contraire, pourquoi elles ne l'ont pas été, qu'elles soient non applicables, non respectées ou que le respect soit à venir. **Ce formulaire complété, ou par après mis à jour, doit être joint à chaque réclamation.**

Vous pouvez obtenir de l'information ou de l'aide technique à propos de ce formulaire auprès de la Direction générale des infrastructures du MAMOT au numéro de téléphone 418 691-2005, poste 3862 ou de télécopieur 418 644-8957 ou par courriel à infrastructures@mamot.gouv.qc.ca.